

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2014**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 9 juin 2014, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour remis au début de la séance du Conseil municipal.

**Résolution 2014-06-112**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en corrigeant le titre du point 7 et en laissant le point 18 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 12 mai 2014;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **Chargée de projets;**
7. **Bureau de poste;**
8. **Gratuité de l'Âge d'Or;**
9. **Pacte rural;**
10. **Indicateurs de gestion;**
11. **Projet de communication territoriale;**
12. **Cour commune municipale de Coaticook;**
13. **Partenaire des saines habitudes;**
14. **États comparatifs;**
15. **Païement des comptes**
  - 15.1 **Comptes payés**
  - 15.2 **Comptes à payer**

16. **Bordereau de correspondance;**
17. **Rapports :**
  - 17.1 **Maire**
  - 17.2 **Conseillers**
  - 17.3 **Directrice générale**
18. **Varia;**
19. **Évaluation de la rencontre;**
20. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2014**

#### **Résolution 2014-06-113**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 12 mai 2014 en ajoutant le conseiller Benoit Roy avec absence motivée et en changeant les résolutions avec son nom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen est venu se renseigner sur les salaires des employés, ce qui est un sujet confidentiel. Il s'est exprimé sur l'entretien des chemins ainsi que sur la machinerie de la Municipalité.

### 5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

### 6. **CHARGÉE DE PROJETS**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par la chargée de projets.

Madame Christine Riendeau, conseillère se retire à cause d'un conflit d'intérêts.

### 7. **BUREAU DE POSTE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a accepté le bail de location d'un local à madame Christine Riendeau pour le bureau de poste à l'hôtel de ville présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière à la résolution 2013-04-93;

**ATTENDU QUE** le bail stipulait qu'elle devait payer le WI-FI au coût de 10 \$ par mois;

**ATTENDU QU'** à la suite d'une panne d'Internet, nous avons réalisé que madame Christine Riendeau n'était branchée par la municipalité parce qu'elle y avait accès;

**ATTENDU QUE** ce montant a été payée depuis le mois d'avril 2013 jusqu'au mois de juin 2014;

#### **Résolution 2014-06-114**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le montant payé pour le WI-FI depuis le mois d'avril 2013 jusqu'au mois de juin 2014 sera remboursé à 100 % soit un montant de 150 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Madame Christine Riendeau, conseillère revient participer aux délibérations

## 8. **GRATUITÉ DE L'ÂGE D'OR**

**ATTENDU QUE** le journal communautaire *L'InfoMalo* tiendra un souper pour ses bénévoles ainsi qu'une Assemblée générale pour fermer le journal le vendredi 13 juin 2014;

**ATTENDU QU'** elle aura lieu à la salle de l'Âge d'Or qui appartient à la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** le journal communautaire *L'InfoMalo* demande au Conseil de fournir gratuitement la salle de l'Âge d'Or;

### **Résolution 2014-06-115**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement au journal communautaire *L'InfoMalo* pour son souper des bénévoles et son Assemblée générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 9. **PACTE RURAL**

**ATTENDU** la mise en place du nouveau Pacte rural 2014-2019;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit identifier les planifications locales qui orienteront le financement des projets locaux;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit choisir le processus d'approbation qu'un projet local devra suivre avant d'être déposé à la MRC par le promoteur;

### **Résolution 2014-06-116**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo identifie la *Politique familiale et des aînés*, le *Plan de diversification de la MRC de Coaticook 2014*, le *Plan de développement de la Municipalité* et le *Plan Inode Estrie*, comme étant les planifications locales qui orienteront le financement des projets locaux de Saint-Malo dans le cadre du Pacte rural 2014-2019.

**QUE** le processus d'approbation des projets locaux soit d'obtenir l'appui du Conseil municipal avant d'être déposés à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 10. **INDICATEURS DE GESTION**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les indicateurs de gestion 2013 qui ont été complétés et remis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) au Québec

## 11. **PROJET DE COMMUNICATION TERRITORIALE**

**ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook (T@CTIC) a donné au printemps 2013 le mandat à madame Maryse Carbonneau et madame Maryse Audet de réaliser un plan de communication territorial afin de faire un diagnostic clair des défis de la MRC;

**ATTENDU QU'** un sondage a été réalisé auprès des municipalités et de la population afin d'obtenir un diagnostic ;

**ATTENTU QUE** le conseil d'administration de la TACTIC a déposé une demande de financement à la CRÉE pour la 2<sup>e</sup> étape d'étude de faisabilité;

**ATTENDU QU'** un devis a été préparé et envoyé à différentes firmes spécialisées en développement Web;

**ATTENDU QUE** le CA sollicite la collaboration des partenaires afin d'obtenir le plus grand nombre d'appuis qui complétera le dossier;

#### **Résolution 2014-06-117**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo fera parvenir à la MRC de Coaticook (T@CTIC) une lettre d'appui au projet Analyse de faisabilité et d'implantation du projet de communication territoriale de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **12. COUR COMMUNE MUNICIPALE DE COATICOOK**

**ATTENDU QUE** la Ville de Coaticook a établi une cour municipale pour desservir son territoire;

**ATTENDU QUE** la Ville de Coaticook désire modifier l'adresse du chef-lieu et du greffe de la cour municipale;

**ATTENDU QUE** l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*, chapitre C-72.01; prévoit que lorsque la modification ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par résolution de la municipalité approuvée par le ministre de la Justice;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'établir une nouvelle adresse pour le greffe et le chef-lieu de la cour municipale commune de Coaticook actuellement sise au 14, rue Adams, bureau 14, Coaticook, Québec J1A 1K3;

#### **Résolution 2014-06-118**

Il est proposé par le conseiller René Morier,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**APPROUVE** la modification de l'adresse du greffe et du chef-lieu où la cour municipale peut siéger, soit le 150, rue Child, Coaticook, Québec J1A 2B3;

**DEMANDE** que la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13. PARTENAIRE DES SAINES HABITUDES**

- ATTENDU QUE** les partenaires pour de saines habitudes de vie sont constitués de partenaires issus de plusieurs milieux (santé, scolaire, municipale, communautaire et associatif) engagés autour des saines habitudes de vie des jeunes;
- ATTENDU QUE** les partenaires pour de saines habitudes entendent sensibiliser et mobiliser les organisations du territoire autour d'une charte de principes définissant les valeurs porteuses du développement des jeunes et rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place de milieux de vie favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie des jeunes et de leur famille;
- ATTENDU QUE** les citoyennes et citoyens élus ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de nos jeunes;
- ATTENDU QUE** les jeunes ont droit à une équité dans l'offre de service en accord avec leurs différences et leurs besoins;
- ATTENDU QUE** la famille est partie prenante de l'engagement local d'un milieu sain et actif;
- ATTENDU QUE** nous devons respecter les jeunes et leurs différences et leurs aspirations;
- ATTENDU QUE** nous devons viser l'équilibre entre les besoins individuels et collectifs pour faciliter le bien commun de tous.
- ATTENDU QUE** les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec les partenaires pour de saines habitudes de vie, pour les saines habitudes de vie;

### **Résolution 2014-06-119**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller René Morier,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo adopte la Charte des saines habitudes de vie et accepte les engagements reliés à la charte ci-dessous détaillées :

**QUE** la signataire pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo sera la directrice générale.

### **ENGAGEMENTS**

Parce que les saines habitudes de vie contribuent à la santé de chacun de nous, il est de notre engagement de les faciliter et de les promouvoir. Concrètement, nous nous engageons au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement chez les jeunes en :

- Favorisant les décisions, autant que possible, qui tiennent compte d'un mode de vie physiquement actif et de saine alimentation;
- Favorisant l'accessibilité à des activités physiques ou des lieux indépendamment de la condition sociale, économique et socioculturelle des jeunes et de leur famille;
- Favorisant le renforcement du partenariat sur le territoire pour le projet Manger, Rire, Courir, par les partenaires pour de saines habitudes de vie, en participant et en facilitant le développement des actions dans les milieux.

Nom de la municipalité  
Date de l'engagement

Signataire (Nom et titre)  
Signature

Représentant Partenaires Saines Habitudes de Vie  
Signature

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 14. **ÉTATS COMPARATIFS**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les états comparatifs des revenus et des dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2014*.

#### 15. **PAIEMENT DES COMPTES**

##### 15.1 **Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 89 827,97 \$ payés depuis le 13 mai 2014;

##### **Résolution 2014-06-120**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 89 827,97\$ payés depuis le 13 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

##### 15.2 **Comptes à payer**

###### 15.2.1 **Congrès de la FQM**

**ATTENDU QUE** le congrès de la FQM s'adressant aux élus municipaux se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2014;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal sera représenté par un conseiller ainsi que monsieur le maire;

**ATTENDU QUE** la participation de monsieur le Maire Jacques Madore est payée par la MRC de Coaticook;

##### **Résolution 2014-06-121**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller René Morier,

**DE** payer la participation d'un-e conseiller-ère au congrès des élus de la FQM au coût de 650 \$ taxes non incluses comprenant la documentation et la participation aux activités inscrites au programme des congressistes excluant la soirée spectacle du vendredi. La chambre d'hôtel, les repas et le kilométrage seront aussi remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

###### 15.2.2 **Achat d'équipement pour le garage**

**ATTENDU QU'** une coupeuse au plasma a été achetée;

**ATTENDU QUE** cet appareil facilitera le travail des employés de la voirie pour réparer les camions et autres travaux d'entretien;

**Résolution 2014-06-122**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**DE** payer la facture 1-140521 du 27 mai 2014 à Pièces d'auto et camion Coaticook pour la coupeuse au plasma au coût de 1 699,00 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15.2.3 Sécurité civile**

**ATTENDU QU'** à la résolution 2014-04-70, le conseil municipal a accepté l'offre de service de monsieur Raymond Gagné pour la révision du plan de sécurité civile;

**ATTENDU QUE** monsieur Raymond Gagné a fait parvenir à la municipalité de Saint-Malo la facture 564-05-27 du 27 mai 2014;

**ATTENDU QUE** la facture couvre la mise à niveau et la révision du plan de sécurité civile en conformité avec l'offre de service transmise le 25 mars 2014;

**Résolution 2014-06-123**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**D'accepter** de payer la facture 564-05-27 qui couvre la facturation mensuelle du mois de mai pour la mise à niveau et la révision du plan de sécurité civile au montant de 733,54 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

**16.1 Tournoi de golf**

**ATTENDU QUE** le jeudi 3 juillet 2014, le «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» a eu lieu sur le parcours du Club de golf de Coaticook;

**ATTENDU QUE** les profits du tournoi sont entièrement versés à l'organisation de la *Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook*;

**Résolution 2014-06-124**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**DE** payer la participation à monsieur Daniel Fortier, chef du service incendie au «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» jeudi, le 3 juillet 2014 au coût de 130 \$.

**DE** payer la participation de la conseillère Christine Riendeau au «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» du jeudi, le 3 juillet 2013 pour le souper au coût de 70 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **16.2 Invitation du journal communautaire L'InforMalo**

Le journal communautaire L'InforMalo a fait parvenir une invitation pour le dernier souper des bénévoles ainsi qu'à son assemblée générale. Le maire Monsieur Jacques Madore et le conseiller René Morier participeront à la soirée.

## **17. RAPPORTS :**

### **17.1 Maire**

Le maire tient à mentionner le bon travail de l'Association sportive du lac Lindsay pour la préparation de la Fête de la pêche.

### **17.2 Conseillers**

La conseillère Christine Riendeau parle au Conseil municipal :

- De la fête des citoyennes et des citoyens.

Le conseiller René Morier présente au Conseil municipal :

- Le dossier de la patinoire;

Le conseiller Vincent Tremblay explique au Conseil municipal :

Les derniers faits dans le dossier du déménagement de la bibliothèque confirment qu'il sera beaucoup plus dispendieux que prévu. En vérifiant, d'autres modifications doivent être faites comme changer une fenêtre afin d'installer une porte, etc. Le coût pourrait être entre 15 000 \$ et 20 000 \$

### **17.3 Directrice générale**

#### **17.3.1 Livre du 150<sup>e</sup> anniversaire**

**ATTENDU QUE** le journal communautaire *L'InforMalo* organise un souper des bénévoles avec une assemblée générale en faisant tirer des prix de présence;

**ATTENDU QUE** le journal communautaire *L'InforMalo* demande un livres du 150<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Malo gratuit comme prix de présence pour le souper des bénévoles;

#### **Résolution 2014-06-125**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le Conseil municipal accepte de remettre un livre gratuit du 150<sup>e</sup> anniversaire au journal communautaire *L'InfoMalo* comme prix de présence pour un tirage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 17.3.2 Logo de la municipalité de Saint-Malo

**ATTENDU QUE** monsieur Sylvain Fontaine prépare un DVD de chasse tourné à Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** monsieur Sylvain Fontaine a demandé l'autorisation au Conseil municipal d'utiliser le logo de la municipalité de Saint-Malo;

#### **Résolution 2014-06-126**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo permet à monsieur Sylvain Fontaine d'utiliser le logo de la Municipalité pour son DVD de chasse tourné sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 17.3.3 Employé de voirie

**ATTENDU QU'** à la résolution 2011-09-200, le comité des ressources humaines avait passé une entente avec monsieur Daniel Lévesque ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a constaté la nécessité d'augmenter les heures de monsieur Daniel Lévesque pour l'été;

#### **Résolution 2014-06-127**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QUE** monsieur Daniel Lévesque travaillera 40 h par semaine en ajoutant l'entretien de la station d'épuration à son taux horaire d'été pour la saison estivale 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 17.3.4 Station d'épuration

**ATTENDU QUE** la cellule 4 de la station d'épuration doit être vidée parce qu'elle dépasse les normes exigées et qu'elle peut détériorer le champ d'épuration;

**ATTENDU QU'** une étude agronomique de toxicité des boues doit être entreprise afin de pouvoir valoriser les boues en faisant l'épandage;

#### **Résolution 2014-06-128**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo entreprendra une étude agronomique PAEF (Plan agroenvironnemental de fertilisation) afin de vérifier si l'épandage des boues peut être envisagé lorsque la cellule 4 de la station d'épuration sera vidée afin d'éviter toute contamination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17.3.5 Entretien des pelouses appartenant à la municipalité de Saint-Malo**

**ATTENDU QUE** monsieur Daniel Lévesque qui s'occupe de l'entretien des pelouses devra être remplacé pour une période indéterminée parce qu'il est trop occupé par la voirie;

**ATTENDU QUE** des citoyens de la municipalité de Saint-Malo seront contactés pour le remplacer;

**Résolution 2014-06-129**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo offrira au remplaçant 15 \$ de l'heure en utilisant les équipements de la Municipalité pour entretenir les pelouses pendant une période indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17.3.6 Pancarte lumineuse**

La pancarte lumineuse ne peut être achetée parce qu'elle n'est pas conforme aux exigences du règlement de zonage sur l'affichage.

**17.3.7 Fosses septiques**

Des vérifications seront faites sur les possibilités d'aides qui pourraient être offertes aux citoyens qui n'ont pas l'argent nécessaire pour refaire leur fosse septique afin d'être conforme aux exigences du gouvernement.

**18. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**19. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 21 h 15.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière